



EL SALVADOR - La voie est ouverte à l'extradition vers l'Espagne d'un des assassins des jésuites de la UCA

Par [Óscar Elizalde Prada](#)

Mondialisation.ca, 24 octobre 2017

[Vida Nueva digital](#) 28 août 2017

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)

Le 19 novembre 1989 étaient assassinés par un peloton du bataillon Atlacatl de l'armée salvadorienne plusieurs prêtres jésuites occupant différentes fonctions importantes dans l'Université centroaméricaine (UCA), fondée en 1965 par la Compagnie de Jésus, ainsi que deux femmes, Elba Julia Ramos, travaillant dans la résidence de l'Université, et sa fille de 15 ans, Celina [1]. Ignacio Ellacuría avait été nommé recteur de l'université en 1979. Ignacio Martín-Baró était vice-recteur académique, Segundo Montes, directeur de l'Institut des droits humains, Juan Ramón Moreno était directeur de la Bibliothèque de théologie et Amando López, professeur de philosophie. Un autre jésuite qui se trouvait dans la résidence, Joaquín López y López fut assassiné aussi. Seul Jon Sobrino, alors absent du pays, échappa à la mort. En parallèle, un autre peloton, plus nombreux, était chargé de simuler un affrontement, incendiant un immeuble, mitraillant des voitures garées et peignant des mots d'ordre impliquant les guérilleros du Front Farabundo Martí pour la libération nationale (FMLN). Le FMLN avait en effet déclenché le 12 novembre une grande offensive lui permettant de s'emparer de plusieurs secteurs de la capitale, San Salvador. 28 ans après, la justice continue à avancer, à pas de fourmi. Le 21 août 2017 marque une nouvelle petite avancée. Texte paru sur le site [Vida Nueva digital](#) le 28 août 2017.

Il s'agit de l'ex-colonel Montalvo qui purgeait une peine aux États-Unis lorsque l'Audience nationale d'Espagne a demandé son extradition. Cependant El Salvador freine la détention des autres militaires impliqués réclamés par le juge Eloy Velasco.

Presque trente ans ont passé depuis le massacre des six jésuites de l'Université centroaméricaine José Simeón Cañas (UCA) à San Salvador. Les Espagnols Ignacio Ellacuría, Segundo Montes, Ignacio Martín Baró, Juan Ramón Moreno et Amando López, ainsi que le Salvadorien Joaquín López López, ont été assassinés par les Escadrons de la mort au petit matin du 16 novembre 1989, en même temps que l'employée Elba Julia Ramos et sa fille Celina de 16 ans.

Depuis le 21 août, avec la décision de la justice états-unienne de ne plus faire obstruction à l'extradition vers l'Espagne de l'ex-colonel Inocente Orlando Montano, qui a aussi été vice-ministre de la sécurité publique d'El Salvador dans les années 80, la voie est ouverte pour rendre justice aux martyrs de la UCA.

D'après les informations données par certains médias centroaméricains, bien que la requête en extradition du juge de l'Audience nationale d'Espagne, Eloy Velasco, date de 2011, et que son envoi en Espagne ait été approuvé le 4 février 2016, par la juge des États-Unis Kimberly Swank, considérant « qu'il existe une "raison probable" de croire que Montano "s'est bien rendu coupable des accusations d'assassinat terroriste" » avancées par la justice espagnole, la défense de l'ex-colonel salvadorien avait suspendu l'extradition en utilisant un procédé juridique connu sous le nom d'*habeas corpus*, par lequel elle mettait en question les conditions de sa détention.

Montano, acteur clé du massacre

Montano, qui jusqu'alors purgeait une peine dans une prison de l'État de Caroline du Nord, aux États Unis, après avoir été arrêté en 2011 pour fraude et préjudice, pour avoir menti sur sa situation migratoire - on présume qu'il cherche ainsi à éviter de revenir à El Salvador affronter la justice de son pays -, « était celui qui prenait les décisions et était membre d'un groupe d'officiers qui a, collectivement, ordonné l'exécution illégale des jésuites » - comme en fait état le premier verdict de la juge Swank. Montano constitue donc un acteur clé pour clarifier et porter devant la justice un crime qui est resté impuni depuis 1989.

Avec la décision du juge fédéral de Caroline du Nord, Terrence W. Boyle, de rejeter l'*habeas corpus*, « la cour n'a pas trouvé d'irrégularités dans la procédure d'extradition », comme l'a rapporté [La Prensa Gráfica](#).

L'avocate internationale Almudena Bernabéu, qui avait porté plainte en 2008 au nom des familles des victimes devant l'Audience nationale d'Espagne, plainte qui par la suite a donné lieu à la requête d'extradition, s'est félicitée de la décision de la justice des États-Unis, comme le rapporte dans une note de presse le bureau Guernica 37 : « Nous sommes très contents de cette décision, elle fait suite à une longue attente pour les familles, pour la communauté jésuite, et, surtout, pour El Salvador. L'extradition du colonel Montano vers l'Espagne donne, en fin de compte, l'opportunité tant espérée du déroulement d'un procès et à travers lui la possibilité d'obtenir un tant soit peu vérité et justice pour ce terrible crime ».

Le Salvador rejette la demande d'extradition d'ex-militaires

Par ailleurs, le jour même où les États-Unis débloquaient l'extradition de Montano, le Conseil constitutionnel de la Cour suprême de justice (CSJ) d'El Salvador, concluait que la demande d'extradition d'autres militaires liés au massacre des jésuites de la UCA n'était pas recevable, comme il l'avait déjà affirmé au mois d'août 2016, et mettait ainsi un frein à la capture de 13 militaires réclamés par l'Audience nationale d'Espagne.

Comme l'indique une note, « nous signalons que les ordres d'arrestation transmis à l'encontre de ces derniers ont perdu leur validité à l'intérieur du territoire national, car en vertu de la décision prise par la CSJ dans les trois cas identiques pour lesquels les détentions se sont concrétisées, ce serait un manque de sens pratique et juridique que les autorités policières concernées continuent à pratiquer des arrestations dans le cadre du cas présent alors qu'il est déjà connu que la CSJ a décrété que l'extradition n'est pas recevable. »

À ce jour, l'unique ancien militaire détenu à El Salvador pour le massacre des jésuites est Guillermo Alfredo Benavides, condamné en 1992 à 30 ans de prison. Il avait cependant,

cette même année, profité de la loi d'amnistie, mais en 2016, par dérogation à la loi, un tribunal a confirmé qu'il devait accomplir sa peine.

Après avoir pris connaissance de la sentence de la CSJ, le directeur de l'Institut des droits humains de la UCA, le jésuite José Maria Tojeira, a déclaré à [La Prensa Grafica](#) que la décision d'élargir les poursuites judiciaires contre les auteurs intellectuels n'a jamais été abandonnée et qu'ils espèrent « le faire cette année ». Il a ajouté que « le Conseil a déclaré qu'ils ne peuvent être poursuivis au nom de la propagande rouge qui a eu lieu en Espagne, mais ils peuvent être poursuivis pour d'autres motifs comme celui de crimes contre l'humanité pour lequel il n'y a pas prescription ».

« La volonté de chercher la vérité fait défaut »

Un [éditorial](#) énergique publié par l'UCA, le 14 juillet 2017, dénonce le fait qu'il n'existe pas de raison pour que le gouvernement d'El Salvador, « supposé favorable à la vérité et à la justice, n'ait rien fait pour enquêter sur les crimes contre l'humanité perpétrés pendant la guerre. La réaction du gouvernement de Sanchez Cerén face à la sentence d'inconstitutionnalité de la loi d'amnistie et au cas du massacre de la UCA, montrent que la volonté de chercher la vérité, de trouver les responsables et de rendre justice fait défaut. »

« Le véritable pardon qui ouvre la voie à la réconciliation n'est possible qu'à partir de la connaissance de la vérité et de la souffrance des victimes, lesquelles n'ont été, pas plus maintenant qu'auparavant ni écoutées ni prises en compte. 25 ans après la signature des accords de paix, El Salvador ne s'est pas acquitté de sa dette envers les victimes : vérité justice et réparation », déclare l'éditorial.

Óscar Elizalde Prada

✘ [Dial](#) - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 3428.

✘ Traduction d'Annie Damidot pour Dial.

✘ Source (espagnol) : [Vida Nueva digital](#), 28 août 2017.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la traductrice, la source française ([Dial](#)) et l'adresse internet de l'article.

[1] Voir notamment DIAL 2325 - « [SAN SALVADOR - À l'occasion du dixième anniversaire du massacre des jésuites à San Salvador. Hommage de Gustavo Gutiérrez à Ignacio Ellacuría : « personne ne prend ma vie, c'est moi qui la donne »](#) », 3082 - « [EL SALVADOR - Hommage aux martyrs de la UCA](#) » et 3168 - « [EL SALVADOR - Déclaration en réponse aux événements nationaux survenus en lien avec les avancées de l'Affaire des jésuites devant l'Audience nationale d'Espagne](#) ».

La source originale de cet article est [Vida Nueva digital](#)

Copyright © [Óscar Elizalde Prada](#), [Vida Nueva digital](#), 2017

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca